ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Permis de construire

Question écrite n° 48025

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme sur le projet de loi portant sur le permis de construire qui serait en cours d'elaboration et qui prevoit l'exclusion de la procedure du permis de construire des constructions de moins de 250 metres carres, ce qui a entraine de legitimes inquietudes de l'union nationale des syndicats francais d'architectes. Il lui demande d'apporter tout apaisement a ces legitimes inquietudes.

Texte de la réponse

Le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme a effectivement demande a ses services d'engager une reflexion, qui s'inscrit dans le cadre de la reforme de l'Etat decidee par le Gouvernement, sur les modifications susceptibles d'etre apportees au code de l'urbanisme afin de simplifier les demarches administratives imposees aux candidats constructeurs. Cette etude, menee en etroite concertation avec la direction de l'architecture du ministere de la culture, vise en particulier a faire prevaloir les objectifs de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 enonces en ces termes : « L'architecture est une expression de la culture. La creation architecturale, la qualite des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'interet public ». La reflexion engagee ne prejuge pas des orientations finales et, des que celle-ci sera suffisamment avancee, il sera proceder a une large concertation afin de recueillir les avis indispensables des personnes directement interessees par la mise en oeuvre des reformes envisagees. Bien entendu, les elus et les professionnels, en particulier l'ordre des architectes, seront pleinement associes a ces discussions.

Données clés

Auteur : M. Hunault Michel
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48025
Rubrique : Urbanisme
Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 637
Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1084